

Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme

PARTENAIRES D'AVENIR ET DE RÉUSSITE... DEPUIS 1898

189

NP

DM26

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

Sainte-Sophie

6212-03-105

Le 8 janvier 2004

Mme Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec)
G1R 6A6

**Objet : présentation d'un mémoire dans le cadre de l'audience publique du BAPE sur
le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.**


Madame,

Vous trouverez en annexe le mémoire que désire soumettre la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme dans le cadre des audiences publiques qui se penchent actuellement sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

Long de sept pages, le document que nous avons préparé résume la prise de position de notre organisme et les arguments sur lesquels elle s'appuie. Avant de vous l'acheminer, il a préalablement été accepté et entériné par les membres du conseil d'administration de l'organisme dont je me fais le porte-parole.

Au nom de tous mes collègues, je désire vous assurer de notre franche collaboration et vous souhaiter la meilleure des chances dans votre entreprise, à la fois essentielle et louable.

Veuillez accepter, madame Boutin, l'expression de mes salutations les plus distinguées.


Jocelyne Legaré
Directrice Générale

c.c. : membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie



Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme

Mémoire présenté dans le cadre des :

*Audiences publiques du BAPÉ sur
le projet de développement du lieu d'enfouissement technique
Intersan de Sainte-Sophie*

Janvier 2004

1. Introduction

La Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme (CCISJ) rassemble aujourd'hui près de 400 membres. Elle exerce ses activités sur l'ensemble du territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, une région située au nord de Montréal qui comporte cinq noyaux urbains (Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hyppolyte, Sainte-Sophie et le chef-lieu, Saint-Jérôme). Seize administrateurs forment son conseil d'administration.

Dans les faits vieille de 105 ans, la CCISJ se distingue entre les plus anciennes institutions de son genre au Québec. Elle est aussi parmi les plus prospères et représentatives. S'étendant sur un territoire à vocations économiques multiples, la chambre accueille aussi bien de grandes entreprises du parc industriel de Saint-Jérôme que la plus minuscule des PME de Prévost. C'est ainsi que sa voix est variée et que sa perspective est diversifiée.

La CCISJ se démarque par les liens qu'elle entretient avec ses membres. Un site Web, un journal mensuel – l'Essor – des conférences, des ateliers et des activités de toutes sortes sont autant d'outils qu'elle offre dans son rôle de rassembleur, de catalyseur économique et social.

Comme le définit son mandat et le démontre sa feuille de route, la chambre est un forum ouvert et accessible. Elle est le reflet d'une communauté des affaires vigoureuse et à l'affût. Elle est également une ressource inestimable en matière de promotion et une porte-parole respectée dans la collectivité.

C'est ainsi que la Chambre participe activement aux débats de l'heure et aux initiatives de réflexion qui ont, ou peuvent avoir des incidences dans la MRC. Elle s'exprime aussi bien au plan économique qu'elle s'attarde parfois à des dossiers aux dimensions sociales plus éminentes. Parce que ses membres, s'ils sont des citoyens corporatifs, regroupent également des citoyens au sens propre.

C'est dans cette perspective que la CCISJ désire soumettre le mémoire suivant. Puisqu'elle considère la gestion des matières résiduelles un service essentiel à la population, la Chambre désire utiliser la tribune qui lui est offerte pour prendre position à l'égard du projet de développement du site d'enfouissement exploité par Intersan à Sainte-Sophie.

2. Le dossier à l'étude et la Chambre

Comme sa mission le lui impose, la CCISJ représente ses membres et la région en prenant des décisions éclairées. Or, le projet à l'étude, celui de l'aménagement de la technologie du bioréacteur au site d'enfouissement de Sainte-Sophie, a fait l'objet d'autant de discussions dans nos rangs qu'il a généré un vif intérêt. Sujet épineux s'il en est un, la gestion des matières résiduelles demeure un enjeu critique qui heurte plusieurs régions du Québec. Encore davantage dans celle de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui englobe une partie des Basses Laurentides, où la pénurie d'espace d'enfouissement constitue un problème de plus en plus pressant.

Interpellée dans pareil contexte, la Chambre, comme plusieurs autres regroupements, a choisi d'examiner la proposition d'Intersan, d'en évaluer tous les aspects et d'en mesurer les conséquences. À la différence que la perspective de la CCISJ se consacre davantage aux enjeux économiques du dossier.

Pour arriver à dégager certains constats de sa recherche, la Chambre s'est consacrée à l'étude de quatre questions fondamentales :

- Qui est le promoteur de ce projet ?
- Des risques environnementaux sont-ils associés aux opérations du site de Sainte-Sophie ?
- Quelles perspectives économiques la proposition d'Intersan comporte-t-elle ? Et finalement,
- Quelles possibilités l'énergie verte offre-t-elle ?

Ainsi, après avoir minutieusement consulté la documentation inhérente au dossier, assisté à une présentation du projet et discuté de la proposition d'Intersan, la Chambre souhaite appuyer la démarche du promoteur.

3. Le promoteur

Filiale d'une société américaine, Intersan a fait l'acquisition des installations de Sainte-Sophie en 1997. Elle a, depuis, investi plusieurs millions à l'amélioration de la sécurité environnementale de son complexe. C'est en 2002 que l'entreprise propose d'y aménager un centre qui se consacre à l'ensemble des activités liées à la récupération et au recyclage. Pour traiter les résidus non recyclables, le sac vert, Intersan prévoit y exploiter la technologie du bioréacteur.

À son mérite, Intersan n'a ménagé aucun effort pour informer, écouter, discuter et consulter. Dans un premier temps, elle a largement communiqué son projet au public par la voie des médias locaux et d'un bulletin d'information qu'elle distribue régulièrement dans chacun des foyers des municipalités environnantes. Un site Web présente également toutes les données nécessaires à la bonne compréhension du dossier.

Au cours des derniers mois, Intersan est également allée à la rencontre des piliers de la communauté pour faire la présentation de son projet. Ainsi, bon nombre d'élus municipaux et de regroupements socio-économiques ont pu se familiariser avec les méthodes environnementales que préconise l'entreprise. Pour plusieurs, des liens de confiance se sont dégagés de ce dialogue, franc et direct.

Au-delà de tous ces efforts de relations avec la communauté, le promoteur s'est assuré que sa démarche soit cautionnée par les représentants régionaux. Or, le projet d'Intersan est appuyé par la municipalité hôte, Sainte-Sophie, le Conseil des maires de la MRC de la Rivière-du-Nord et plusieurs autres collectivités avoisinantes.

Toutes ces observations, aussi bien que la place active qu'occupe Intersan dans la collectivité, portent la Chambre à la conclusion que nous avons affaire à un citoyen corporatif responsable, actif et soucieux de forger des relations harmonieuses et durables avec le milieu qui l'accueille.

4. Les risques environnementaux

Parce qu'il s'agit d'un sujet très spécialisé, la Chambre laissera à d'autres le soin de faire un examen approfondi des risques environnementaux associés au projet à l'étude. La CCISJ souhaite néanmoins intervenir pour applaudir les efforts soutenus qu'a consacré Intersan au cours des dernières années à l'amélioration de sa performance environnementale.

Qu'il ne suffise de souligner la mise en œuvre d'un ambitieux plan de sécurisation, l'an dernier, pour permettre d'enrayer les lacunes liées aux activités de l'ancien exploitant. Il faut également saluer la ratification avec les élus de Sainte-Anne-des-Plaines d'un protocole d'entente pour renforcer la surveillance de la nappe souterraine en périphérie du site d'enfouissement.

Selon la compréhension de la Chambre, le recours à la technologie du bioréacteur, tel que le propose le promoteur, viendra diminuer d'autant les risques à l'environnement. Trois couches imperméables protégeront les cellules dans lesquelles seront entassées les matières résiduelles. Ces *compartiments* permettront d'isoler les eaux de lixiviation, d'éviter leur fuite accidentelle et de respecter le principe de « *rejet zéro* » à l'environnement. Ainsi, auparavant source de contamination potentielle, les eaux usées seront dorénavant gérées en circuit fermé.

Puisqu'elle permettra également de récupérer les biogaz dès qu'ils seront produits, la technologie du bioéacteur réduira considérablement les émissions à l'atmosphère, notamment de gaz à effet de serre. Mieux encore, s'inspirant des objectifs gouvernementaux, elle permettra de soutirer des résidus un produit utile en convertissant les gaz de décomposition sous forme d'énergie renouvelable.

Bien que la Chambre reconnaisse qu'aucun procédé n'est à l'épreuve des accidents, la technologie du bioréacteur, déjà à l'essai à Sainte-Sophie, semble atteindre ses objectifs environnementaux, si nous nous basons sur les informations transmises aux membres de notre conseil d'administration. À cet effet, aucun incident ne semble être survenu depuis sa mise en application il y a deux ans.

5. Les perspectives économiques du projet

Les Laurentides, qui englobent la MRC de la Rivière-du-Nord, se distinguent parmi les régions du Québec les plus actives. Son taux de chômage est inférieur de près de 2 % à la moyenne québécoise¹. Plusieurs facteurs expliquent cette situation enviable. Une activité industrielle stimulée par la proximité de Montréal et des grands axes routiers est un avantage indéniable. Une main-d'œuvre qualifiée l'est tout autant.

Malgré cette vigueur, l'attrait des Laurentides est en légère perte de vitesse depuis quelques années. La valeur des permis de construction dans le secteur industriel illustre bien cette tendance. En 2002, elle n'a totalisé qu'un peu plus de 50 millions \$, en baisse de 44 % sur l'année précédente². Voilà où les retombées de l'aménagement des nouvelles installations que nécessitera le projet d'Intersan prennent toute leur dimension.

Selon les données avancées par le promoteur, les travaux de construction des nouvelles infrastructures de Sainte-Sophie fourniront 536 emplois/année et totaliseront 31,1 millions \$³. Les mêmes prévisions estiment l'impact global du projet à 102 millions \$ en tenant compte des emplois qu'il procure et des revenus qu'il génère. De telles perspectives sont d'autant plus intéressantes qu'une bonne part de ces retombées demeureront entre les mains d'agents économiques locaux.

Intersan exploite l'enfouissement par bioréaction dans une section de son site de Sainte-Sophie depuis 2001. Ce procédé permet notamment aux municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord de profiter d'avantages pécuniaires. Ainsi, le tarif de traitement que leur réclame actuellement le promoteur se trouve parmi les plus compétitifs du marché. Tout indique que les ententes qui résulteront de la mise en œuvre du projet vont perpétuer cette disposition. Elles soulageront le contribuable d'autant.

À l'échelle plus locale, les activités d'Intersan constituent une importante source de revenus pour la municipalité hôte de Sainte-Sophie. Outre les taxes et les redevances qu'elle y verse, l'entreprise procure quelques dizaines d'emplois à ses résidents et fournit du travail à de nombreux sous-traitants locaux et régionaux.

¹ : Institut de la statistique du Québec, novembre 2003, Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, novembre 2003

² : Institut de la statistique du Québec, novembre 2003, Source : Statistique Canada, Enquête sur la nature des mises en chantier.

³ : Étude d'impact sur l'environnement, projet de développement du bioréacteur – Centre de valorisation environnementale des résidus (CYER) de Sainte-Sophie, tableaux 8.2 et 8.3

Au fil des ans, il est indéniable que la présence d'Intersan dans le milieu s'est traduite par d'importantes retombées économiques. De la même manière, le nouveau projet que propose l'entreprise assurera une stabilité financière à la municipalité hôte autant qu'elle contribuera à la prospérité de la MRC de la Rivière-du-Nord, de ses résidents et de ses commerçants. Voilà une proposition que la Chambre se doit d'appuyer.

6. L'énergie verte et ses bénéfices

« Un message (sans équivoque) a été lancé à tous les niveaux de gouvernement : il est urgent de concilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. L'application d'une approche de développement durable est une avenue incontournable pour assurer l'équité entre les générations' ». C'est ainsi que le ministère de l'Environnement du Québec interprète le défi de se conformer aux dispositions du Protocole de Kyoto.

Dans pareil contexte, plusieurs industries, ici comme ailleurs, intensifient leurs efforts à la recherche d'alternatives en matière d'énergie. Or, la valorisation des rebuts qu'Intersan propose d'exploiter nous apparaît un projet bien aligné à ce nouveau pari. Non seulement produit-t-il une nouvelle forme d'énergie abordable, mais cette énergie elle également verte du fait que sa transformation réduit d'autant les émissions de gaz à effet de serre. Au plan économique, la production d'énergie verte des biogaz permet la réutilisation à bon escient d'une ressource qui, autrement, serait perdue. Une fois transformés, les gaz de décomposition permettent d'alimenter les moteurs à combustion, les turbines, les fours et les serres.

Il existe, ailleurs au pays, quelques projets du même type que celui que propose Intersan. En Alberta, par exemple, la Ville d'Edmonton fait appel à un site d'enfouissement aux propriétés semblables à celle que le promoteur souhaite exploiter à Sainte-Sophie. En 1999, suffisamment de biogaz y ont été transformés pour répondre aux besoins électriques de 3 200 ménages². Les bénéfices de cette décision ne font aucun doute :

- L'approvisionnement à rabais des biogaz à une centrale électrique assure un marché stable et continu qui se reflète sur la facture d'électricité du consommateur ; et
- Une partie des recettes de la vente des biogaz est versée dans les coffres municipaux.

En Ontario, le projet de valorisation énergétique des gaz d'enfouissement de la vallée de Keele est l'un des plus importants au monde dans sa catégorie. Il constitue actuellement la principale décharge de Toronto et reçoit des déchets solides municipaux depuis 1983. Parmi les avantages que l'on lui attribue :

¹ : Site Web du Ministère de l'Environnement du Québec, décembre 2003.

² : Site Web www.climatechangesolutions.com/successstories/.

- Le captage actif des biogaz répond aux préoccupations liées à la qualité de l'air et à des problèmes potentiels tels que les odeurs ;
- Les avantages de l'utilisation des gaz d'enfouissement pour la production d'électricité sont multiples. Cette utilisation entraîne une réduction des émissions globales du lieu d'enfouissement ;
- La Ville de Toronto perçoit des redevances de plus d'un million \$ par année pour sa participation à la récupération d'une ressource qui, autrement, représenterait un fardeau ; et
- En utilisant les gaz d'enfouissement comme matière première, la production d'électricité offre une source écologique et renouvelable d'énergie¹.

Plus près de chez-nous, à Montréal, le complexe environnemental Saint-Michel démontre les avantages considérables qui peuvent résulter de la récupération efficace des gaz de décomposition. Captés et convertis, les biogaz génèrent suffisamment d'énergie pour alimenter 18 000 foyers². Depuis 1996, la production totale d'électricité générée sur le site est vendue à Hydro-Québec.

Au Québec, les sites d'enfouissement, dont celui d'Intersan, offrent la possibilité de combler 25% des ventes totales de gaz naturel. De l'avis de la Chambre, en plus de permettre l'utilisation d'une énergie verte qui réduit le besoin de consommer des combustibles fossiles, la proposition d'Intersan respecte l'esprit de la politique gouvernementale qui encourage les options d'enfouissement offrant les meilleures garanties de sécurité environnementale.

Le marché local regorge d'entreprises dont les besoins énergétiques sont importants. À elle seule, l'activité manufacturière des Laurentides a versé 79 millions \$ à l'achat d'électricité ou de gaz naturel en 1999². L'option d'alimenter une chaîne de montage, une usine de transformation ou une serre d'une ressource propre et disponible est d'autant plus attrayante que les sources d'énergie plus conventionnelles deviennent de plus en plus coûteuses.

D'ici 2008, près des deux-tiers du contenu du sac vert seront récupérés et recyclés si le Québec atteint les objectifs fixés par sa politique gouvernementale. Or, la proposition d'Intersan permet de valoriser l'autre 40%, les rebuts *non-recyclables*. En utilisant une technologie parmi les plus performantes et sécuritaires au plan environnemental, le promoteur donne aux matières résiduelles *ultimes* une seconde vie. Une valeur ajoutée, faut-il préciser, dont les retombées économiques sont à la portée et à l'avantage de l'économie régionale dont la Chambre est la porte-parole.

¹ : Site Web www.climatechangesolutions.com/successstories.

² : Institut de la statistique du Québec, statistiques principales de l'activité manufacturière 1999.

7. Conclusion

Il sera toujours difficile de débattre des matières résiduelles et de leur gestion dans la société contemporaine. Un site d'enfouissement sera toujours matière à controverse, particulièrement dans le milieu où il est exploité. La proposition dont est saisi le BAPE n'y fait pas exception. Toutefois, le projet à l'étude, celui d'un site d'enfouissement qui fait appel à la technologie du bioréacteur, récolte aussi sa part de mérites.

À l'heure des accords de Kyoto, voilà un procédé qui propose de réduire les émissions à l'atmosphère tout en exploitant le potentiel énergétique des rebuts non recyclables. Voilà aussi un projet qui contribue au succès de la stratégie des 3RV ; réduction, réemploi, recyclage et valorisation.

Depuis son arrivée dans notre milieu il y a six ans, Intersan n'a cessé d'améliorer l'efficacité environnementale de ses installations de Sainte-Sophie, allant même jusqu'à l'application de solutions permanentes aux erreurs du passé. L'enfouissement par bioréaction proposé par le promoteur permet plus que jamais de mieux contrôler et de confiner les sources potentielles de contamination.

D'emblée, la Chambre reconnaît les préoccupations sociales associées aux activités d'Intersan. Elle applaudit aussi la vigilance que démontre la collectivité. Le dialogue qu'elle entretient avec le promoteur a d'ailleurs conduit à l'amélioration des infrastructures de Sainte-Sophie et à l'application de mesures de sécurité plus strictes.

Dans une autre perspective toutefois, un site qui respecte les critères de zonage, un site convenablement exploité et bien géré offre aussi la promesse de retombées économiques considérables. À ces chapitres, il semble bien que la proposition d'Intersan remplit ces exigences. Dans des conditions semblables, pourquoi pas ici ? Pourquoi ne pas profiter de l'activité économique générée par l'aménagement des nouvelles installations, les emplois liés aux activités du site, les revenus fonciers et les redevances versées par le promoteur ? Incontestablement, c'est à l'économie locale que reviendrait une large part de cette nouvelle richesse.

Or, un impact avantageux au plan économique et des mesures de sécurité environnementale parmi les meilleures, une énergie verte et le potentiel de nouveaux débouchés en matière énergétique sont autant de références qui motivent la Chambre à appuyer le projet d'agrandissement du site d'enfouissement qu'exploite Intersan à Sainte-Sophie.